

# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 JUILLET 2017

A l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Johanne Lessard, Monsieur Michel Aubin, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Luc Bertrand, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Chantal Piette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

## #2017-07-113" ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Johanne Lessard d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT :**

Mot de bienvenue.

Lecture de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 JUIN 2017.

Lecture et approbation des comptes à payer.

Approbation des états financiers

Période de questions.

Embauche de la Directrice Générale

- mandat pour une demande de subvention à l'emploi
- mandat signature

Avis de motion (règlement #68-12)

Adoption du 1er projet de règlement # 68-12

Dispense de lecture du projet de règlement # 68-12

Résolution renouvellement marge de crédit

Travaux centre

- expertise du sol
- facture Excel tout

Programme TECQ

- échéancier révisé
- demande d'honoraires supplémentaires
- Règlement d'emprunt

Dépôt règlement # 265 (MRC De D'Autray)

Rapport de la directrice générale.

Correspondance.

Demande.

- demande d'appui (résolution) - Producteurs de lait de Lanaudière
- demande de soutien financier - Campagne de solidarité Ristigouche

Divers.

- Dossier 415592 (CPTAQ)
- Achat banque d'heure Infotech
- Dossier Fabrique
- Ordures ménagères / Chemin de la Ligne Piette

Levée de l'assemblée.

# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 JUILLET 2017

## #2017-07-114" APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L=ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 JUIN 2017.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal appuyée par Monsieur Martin Bibeau d=adopter le procès-verbal de l=assemblée régulière du 12 juin 2017.

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l=unanimité.

### COMPTES À PAYER.

201700112	2017-06-30	Chantal Piette	1 038,11 \$
201700113	2017-07-11	MARCOUX JEAN-ROBERT	114,93 \$
201700114	2017-07-10	Fonds d'information sur territoire	8,00 \$
201700115	2017-07-10	Martine Gauthier CPA, CA.	107,79 \$
201700116	2017-07-10	Patrick Morin	68,96 \$
201700117	2017-07-10	JLF INFORMATIQUE Enr.	45,99 \$
201700118	2017-07-10	Bélangier et Sauvé	1 507,32 \$
201700119	2017-07-10	Les Entreprises C. Bédard 1995	619,77 \$
201700120	2017-07-10	CREL	60,00 \$
201700121	2017-07-10	Suzie Demontigny	123,00 \$
201700122	2017-07-10	Maxime Legros Crête 2017	54,42 \$
201700123	2017-07-14	Chantal Piette	1 038,11 \$
201700124	2017-07-14	Chantal Piette	14,96 \$
201700125	2017-07-10	EBI Environnement inc.	1 184,65 \$
201700126	2017-07-10	MRC de D'Autray	7 697,87 \$
201700127	2017-07-10	Receveur Général	787,88 \$
201700128	2017-07-10	Ministère du Revenu du Québec	2 114,53 \$
201700129	2017-07-10	LÉVEILLÉ 1993 INC.	3 679,20 \$
201700130	2017-07-20	Hydro-Québec	250,95 \$
201700131	2017-07-10	Municipalité St-Cléophas	121,75 \$
201700132	2017-07-10	MRC de D'Autray	404,85 \$
201700133	2017-07-10	G.Desrosiers Transport	589,24 \$
<b>Total des chèques émis</b>			<b>21 632,28 \$</b>

## #2017-07-115" PAIEMENT DES COMPTES.

Le paiement de ces comptes est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Bernard Coutu.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l=unanimité.

### CERTIFICAT DES CRÉDITS SUFFISANTS.

# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 JUILLET 2017

Je soussignée, Chantal Piette, secrétaire trésorière, certifie par la présente que la municipalité dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées ont été projetées.

## #2017-07-116" APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Michel Aubin d'adopter les états financiers trimestriels au 30 juin 2017 tels que déposés. Le rapport est joint au livre des dépôts.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

\*\*Une citoyenne s'informe sur l'utilisation d'un séchoir. Monsieur Luc Bertrand va prendre des renseignements concernant l'utilisation du séchoir. Il fera un suivi à une réunion ultérieure.

## #2017-07-117" AUTORISATION DE SIGNATURE / SUBVENTION SALARIALE.

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire trésorière, Madame Chantal Piette, quittera ses fonctions le 14 juillet 2017;

ATTENDU QU' il est nécessaire de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le processus d'embauche du poste de directeur général et secrétaire trésorier en cours est complété;

ATTENDU QUE Madame Francine Rainville est recommandée par le comité de sélection formé en vertu de la résolution numéro 2017-05-093;

ATTENDU QUE Madame Francine Rainville est éligible à la mesure « Subvention salariale », d'Emploi Québec, et qu'elle a présenté une lettre d'admissibilité à cette mesure;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal et résolu à l'unanimité;

D'autoriser Monsieur Denis Gamelin, maire, à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, avec Emploi Québec et/ou son représentant, relatif à la mesure « Subvention salariale ».

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## #2017-07-118 EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER.

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire trésorière, Madame Chantal Piette, quittera ses fonctions le 14 juillet 2017;

ATTENDU QU' il est nécessaire de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le processus d'embauche du poste de directeur général et secrétaire trésorier en cours est complété;

# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 JUILLET 2017

ATTENDU QUE Madame Francine Rainville est recommandée par le comité de sélection formé en vertu de la résolution numéro 2017-05-093

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé Madame Johanne Lessard et résolu à l'unanimité;

D'autoriser Monsieur Denis Gamelin, maire, de procéder à l'engagement de Madame Francine Rainville au poste de directeur général et secrétaire trésorier, à raison de 20.00\$ de l'heure, et ce au moment jugé opportun.

Que Madame Francine Rainville détienne tous les pouvoirs que détient le poste de directeur général et secrétaire trésorier en vertu du code municipal du Québec.

D'autoriser Madame Francine Rainville à signer tous les retraits, transferts, chèques, transactions Accès D, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Avis de motion (règlement # 68-12)  
Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement # 68-12  
Dispense de lecture du projet de règlement # 68-12  
**Les trois derniers points seront reportés à une réunion ultérieure.**

## **#2017-07-119" RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT.**

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de renouveler la marge de crédit auprès de notre institution financière, soit la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie. La marge de crédit de la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon est de cent vingt-cinq mille dollars (125 000.00 \$). La marge de crédit est renouvelable annuellement par résolution du conseil, laquelle sera fournie à notre institution financière. Le taux pour la marge de crédit sera le taux préférentiel + 0.50 %. Le taux préférentiel est déterminé par la Caisse Centrale Desjardins.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **#2017-07-120" ENTÉRINER LA DÉCISION POUR L'EXPERTISE DE SOL.**

ATTENDU QUE suite au retrait de l'ancien réservoir d'huile à chauffage, la municipalité se devait de faire des tests de sol afin de vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'embaucher Monsieur Ghislain Lambert, ingénieur au coût de 300.00 \$ plus les taxes applicables pour la prise d'échantillons.

De plus, il est résolu de procéder à l'analyse de 4 échantillons de sol au coût de 54.00\$ par échantillon. (Soit 2 dans le fond, 1 sur la paroi et 1 sur l'amas de terre).

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée majoritairement.

Monsieur Michel Aubin, fait part d'un commentaire au conseil municipal concernant les dommages que l'érosion peut causer au solage de la sortie de secours.

# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 JUILLET 2017

## #2017-07-121" LOCATION DE CLOTÛRE.

ATTENDU QUE les travaux d'expertises du sol, nécessitent un délai supplémentaire pour finaliser les travaux d'installations du drain français et que la sécurité des visiteurs pourraient être compromise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Luc Bertrand et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de faire installer une clôture.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## #2017-07-122" PAIEMENT FACTURE EXCEL TOUT.

Suite au délai supplémentaire (expertise du sol), il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Johanne Lessard de faire une partie du paiement de la facture (#0508) de la cie Excel Tout soit un montant de 10 000.00\$ plus les taxes applicables. La balance du paiement (facture 0508) se fera une fois les travaux complétés.

De plus, il est résolu de payer la totalité de la facture (#0512) soit un montant de 3 400.00\$ plus les taxes applicables. Cette facture représente les extras concernant les travaux pour l'installation du drain français.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## #2017-07-123" PROGRAMME TECQ / ÉCHÉANCIER RÉVISÉ.

Il est proposé par Monsieur Michel Aubin et appuyé par Monsieur Luc Bertrand d'accepter l'échéancier révisé concernant le début des travaux de réfection des trottoirs (rte 348). Le début des travaux sera le lundi 7 août 2017.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## #2017-07-124" PROGRAMME TECQ / HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES.

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Luc Bertrand d'accepter les honoraires supplémentaires de la firme d'ingénieur Les services Exp inc. Le montant des honoraires supplémentaires s'élève à 3 600.00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## #2017-07-125" PROGRAMME TECQ / EMPRUNT TEMPORAIRE.

ATTENDU QUE la demande du règlement d'emprunt 003-2017 a été approuvée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec;

ATTENDU QUE, la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon désire effectuer un emprunt temporaire pour une dépense pour laquelle le versement d'une aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018(TECQ) ;

# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 JUILLET 2017

ATTENDU QUE les versements de ladite aide financière serviront à défrayer les coûts des travaux de réfection des trottoirs (rue Principale rte 348);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Johanne Lessard et résolu;

QUE Madame Francine Rainville, Directrice générale et secrétaire trésorière, effectue une demande pour un emprunt temporaire de 326 056.00\$ auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie pour fins de financement temporaire.

QUE Monsieur Denis Gamelin, Maire et Madame Francine Rainville, Directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon tous les documents reliés à cette demande;

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DÉPÔT DU RÈGLEMENT # 265**

Règlement établissant un service de taxibus sur le territoire des municipalités Lavaltrie et Lanoraie.

## **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Aucun rapport de la part de la directrice générale.

## **CORRESPONDANCE.**

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

## **DEMANDE**

#2017-07-126"

**DEMANDE D'APPUI / PRODUCTEURS DE LAIT DE LANAUDIÈRE.**  
**EXCLUSION DE LA GESTION DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA.**

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de

# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 JUILLET 2017

l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Monsieur Michel Aubin et appuyé par Monsieur Martin Bibeau et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Saint-Cléophas-de-Brandon, demande au gouvernement du Canada :

- D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que de préserver intégralement la gestion de l'offre.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEMANDE**

### **#2017-07-127" DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE RISTIGOUCHE PARTIE-SUD-EST.**

Suite à la lecture de la correspondance du 7 juillet 2017 de la municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Johanne Lessard de faire preuve de solidarité en faisant parvenir un chèque au montant de 150.00\$ pour la campagne « solidarité Ristigouche ».

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DIVERS**

*Dossier 415592 (CPTAQ)* - Madame Chantal Piette nous fait un compte rendu de la décision de la CPTAQ concernant le dossier de la maison incendiée (940 rue principale).

### **#2017-07-128" INFOTECH ACHAT BANQUES D'HEURES.**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Johanne Lessard de procéder à l'achat d'une banque de 28 heures au coût de mille neuf cent soixante dollars (1960.00 \$) plus les taxes applicables. Il s'agit d'heures d'appoint utilisables. Ce contrat est illimité. Aucune date d'échéance pour l'épuisement des heures.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 JUILLET 2017

## #2017-07-129" LETTRE À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MARTIN-DE-LA-BAYONNE.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a conclu une entente avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Martin de la Bayonne;

ATTENDU QUE cette entente a été signée devant le notaire Me Claude Coutu;

ATTENDU QUE l'une des considérations essentielles qui a été intégrée à cette entente et qui justifie le droit d'usage est le maintien de la célébration eucharistique à chaque dimanche, tel que stipulé à l'annexe 1 de l'entente;

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse de Saint-Martin de la Bayonne a fait parvenir une résolution de son conseil d'administration portant le numéro 30-05-2017;

ATTENDU QUE cette résolution démontre que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Martin de la Bayonne ne respecte pas présentement l'une des considérations fixées à l'annexe 1 de l'acte notarié, l'eucharistie n'étant célébrée qu'un dimanche sur deux;

ATTENDU QUE cette situation ne respecte pas l'entente convenue entre les parties;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon refuse les demandes figurant dans la résolution de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Martin de la Bayonne et demande au contraire à celle-ci de respecter intégralement ses engagements;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Johanne Lessard et résolu à l'unanimité

De demander à la Fabrique Saint-Martin de la Bayonne de respecter tous les termes de l'entente conclue devant notaire Me Claude Coutu, en date du 20 décembre 2013, et ce, dans un délai maximal de 60 jours de la présente.

À défaut de se conformer à cette demande, la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon constatera la terminaison automatique du droit d'usufruit conféré à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Martin de la Bayonne aux termes du contrat intervenu devant Me Claude Coutu, notaire, le 20 décembre 2013.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DIVERS**

#### **ORDURES MÉNAGÈRES / CHEMIN DE LA LIGNE PIETTE.**

Messieurs Martin Bibeau et Michel Aubin sont mandatés pour ramasser les ordures laissées en bordure de la route du Chemin de la Ligne Piette.

## #2017-07-130" LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20h55

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Johanne Lessard.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ  
ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 JUILLET 2017

---

Denis Gamelin,  
Maire

---

Chantal Piette,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.